KIM IL SUNG

QUELQUES EXPERIENCES EN MATIERE DE FINANCEMENTS A L'EGARD DES CAMPAGNES

PYONGYANG, COREE
1976

OUVRIERS DU MONDE ENTIER, UNISSEZ-VOUS!

KIM IL SUNG

QUELQUES EXPERIENCES EN MATIERE DE FINANCEMENTS A L'EGARD DES CAMPAGNES

Entretien avec des fonctionnaires des organismes du Parti et de l'économie
Le 7 juillet 1976

Editions en Langues Etrangères
Pyongyang, Corée
1976

A l'heure actuelle, un assez grand nombre de nos fonctionnaires ne connaissent pas à fond la politique économique et les mesures importantes que notre Parti a appliquées après la Libération. En particulier, les jeunes cadres, puisqu'ils n'ont pas participé personnellement à l'édification d'une patrie nouvelle après la Libération et que dans les établissements d'enseignement on leur a insuffisamment enseigné la politique du Parti concernant chaque secteur économique, ne savent pas bien comment dans notre pays la Banque paysanne a été créée et quel rôle elle a joué pendant la révolution démocratique et la révolution socialiste. De ce fait, les cadres commettent parfois des déviations quand ils ont à développer théoriquement ou à exécuter la politique économique du Parti et, interrogés par des étrangers, ils n'arrivent pas à leur donner des explications cohérentes sur l'expérience de notre pays dans les financements à l'égard des campagnes. C'est pourquoi, quelques jours auparavant, j'ai chargé les fonctionnaires du secteur concerné de rédiger un livre sur notre expérience dans la création et la direction d'une banque paysanne.

Les financements à l'égard des campagnes consistent à aider financièrement les paysans et l'économie coopérative agricole. La réussite des financements à l'égard des campagnes est très importante quand il s'agit d'assurer amplement la production

agricole, de développer rapidement l'économie rurale et d'améliorer le niveau de vie des paysans pendant la révolution démocratique et la révolution socialiste.

Résoudre correctement le problème des financements à la campagne revêt une importance particulière pour les pays qui viennent de s'affranchir de l'asservissement colonial de l'impérialisme. Pour ceux-ci, il est urgent de mettre rapidement à flot l'économie rurale en retard et les paysans en ruine, tâche pour laquelle l'Etat n'est pas pour le moment en mesure de fournir tous les fonds nécessaires. Il ne faut pas pour autant rester inactif, en attendant que l'Etat se dote d'une solide base financière, attitude qui n'apportera aucune solution. Jusqu'à ce moment-là, il convient de mobiliser au maximum les fonds monétaires disponibles dans les campagnes dans la perspective de la solution du problème des fonds agricoles.

Au lendemain de la Libération, notre Parti a créé une banque paysanne à la suite de la réforme agraire et l'a stimulée dans ses fonctions et son rôle, résolvant ainsi admirablement le problème des financements à la campagne.

Après la réforme agraire, la situation dans les campagnes de notre pays rendait urgente la création d'une banque paysanne.

A l'époque, les paysans menaient une vie très difficile. Les paysans qui venaient de recevoir des terres grâce à la réforme agraire, pour la plupart d'anciens paysans pauvres et valets de ferme, n'avaient pas assez de moyens pour labourer et ensemencer les terres sur le moment. Ils n'avaient ni bœufs de trait ni semences, et ils manquaient d'instruments agrico-

les et de vivres. Ils avaient besoin de bœufs de trait et de semences pour entreprendre leur première année agricole sur les terres reçues, mais ils n'avaient pas suffisamment d'argent. Si nous ne trouvions pas un moyen de leur assurer les fonds agricoles, la réforme agraire risquerait de s'avérer vaine. Pour consolider les réalisations de la réforme agraire et assurer la production agricole, il fallait prendre des mesures propres à apporter l'aide financière aux travailleurs paysans devenus maîtres des terres.

L'organisation rapide d'une banque paysanne se révélait d'ailleurs importante au point de vue de l'affranchissement des paysans de l'exploitation usuraire. Si ceux-ci n'arrivaient pas à se procurer leurs fonds agricoles, ils seraient obligés de faire appel à l'argent des usuriers. Car, même après la réforme agraire, les paysans riches et les usuriers ont cherché à la première occasion à exploiter les paysans par des prêts usuraires. Dans les campagnes, les usuriers prêtaient quelque quantité de grain ou d'argent aux paysans au printemps ou en été, pour en recevoir une quantité de beaucoup supérieure en automne. C'est pourquoi il était nécessaire de prendre des mesures pour éliminer l'exploitation usuraire de la campagne et subvenir aux besoins des paysans ruinés en fonds agricoles.

Après avoir analysé en détail cette situation qui régnait dans les campagnes de notre pays à cette époque immédiatement postérieure à la Libération, nous avons adopté en avril 1946 une loi sur l'institution de la Banque paysanne de Corée du Nord que nous avons ensuite créée.

L'organisation de cette banque a été fructueusement accomplie dans un délai bref, en un mois seulement. Nous avons établi son siège dans la capitale et organisé 220 et quelques succursales dans les provinces, les villes, les arrondissements et les régions rurales. Ainsi, dès le début, la Banque paysanne a pu disposer d'un système cohérent d'organisation.

La Banque paysanne était l'établissement coopératif de crédit des paysans eux-mêmes et le porte-parole financier de leurs intérêts. C'est-à-dire que cette banque populaire était un établissement financier géré par les paysans eux-mêmes et spécialisé dans les financements destinés à ceux-ci.

Un des problèmes importants à résoudre pour créer la Banque paysanne consistait à préparer le fonds nécessaire à son organisation.

Pour créer une banque, il faut un fonds. Une banque implique de l'argent, et elle ne peut pas naître d'une simple proclamation.

Lors de la création de notre Banque paysanne, nous avons veillé à constituer principalement le fonds nécessaire avec l'argent fourni par les paysans eux-mêmes. Cette solution en matière de préparation du fonds était on ne peut plus juste, car elle convenait à la situation qui prévalait au lendemain de la Libération, — le pays souffrait encore de privations dans la vie économique —, et au caractère même de la Banque paysanne.

Au lendemain de la Libération, nous avons appelé le peuple tout entier à s'engager unanimement dans l'édification d'une patrie nouvelle en apportant chacun ce qu'il pouvait, de l'argent ou de la main-d'œuvre.

Tout le monde dans le pays tout entier y a répondu, en bouillant d'un grand enthousiasme pour l'édification nationale. Dans cette atmosphère animée, les paysans ont énergiquement soutenu l'orientation consistant à créer une banque paysanne et ont contribué à qui mieux mieux à la constitution de la Banque paysanne. Certes, l'argent fourni par chaque paysan ne constituait pas une somme importante, mais, puisque les paysans ont massivement participé à cette entreprise, la Banque paysanne a pu disposer du fonds nécessaire à sa création. A l'époque, 93% du total des paysans de la moitié nord y ont apporté leur concours, cette contribution dépassant la moitié du montant des actions de cette banque.

Outre les paysans, des ouvriers, des employés et même des commerçants et des industriels privés y ont contribué assez largement.

Les contribuants ont chacun reçu de la Banque paysanne une action correspondant à leur apport. Les actions de la Banque paysanne étaient des titres certifiant les dépôts bancaires des paysans et confirmant juridiquement que ceux-ci étaient les actionnaires de la Banque paysanne.

Le fait que la Banque paysanne soit l'établissement coopératif de crédit des paysans eux-mêmes n'autorise pas l'Etat à manquer d'attention à l'égard de sa création. Il est du devoir de l'Etat d'aider à la constitution du fonds nécessaire à sa création. Après la Libération, nous avons confisqué sans compensation les biens des coopératives financières que les impérialistes japonais avaient organisées pour spolier les campagnes de notre pays et nous les avons tous

destinés à constituer le fonds de la Banque paysanne.

Une fois la Banque paysanne créée, il est important de l'exploiter correctement.

A cette fin, nous avons organisé un conseil d'administration dans la Banque paysanne et l'assemblée des représentants des actionnaires à tous les échelons.

Des organismes des représentants des actionnaires ont été mis sur pied aux niveaux central et provincial pour deux ans. Nous avons organisé le groupe communal des représentants des actionnaires dans les communes, l'assemblée des représentants des actionnaires des succursales dans les villes et les arrondissements, l'assemblée de province des représentants des actionnaires dans les provinces et l'assemblée générale centrale des représentants des actionnaires et la commission centrale de contrôle.

Les membres du conseil d'administration de la Banque paysanne ont été élus lors de l'assemblée générale centrale des représentants des actionnaires. Le gouverneur de la Banque paysanne cumulait la présidence du conseil d'administration.

Ce conseil d'administration et les assemblées à tous les niveaux des représentants des actionnaires jouaient un rôle important dans la gestion de la Banque paysanne.

Le conseil d'administration installé au siège de la Banque paysanne dirigeait et supervisait l'ensemble des activités de gestion de la banque sous la direction centraliste de l'Etat. Par exemple, il élaborait les règlements d'activité de la banque, vérifiait et ratifiait le plan annuel d'opérations de crédit et le compte an-

nuel d'activité de la banque et décidait du taux d'intérêt et du dividende.

Etant donné que la Banque paysanne était un établissement de crédit de masse, — elle dénombrait plusieurs centaines de milliers d'actionnaires paysans —, il était important de faire participer à sa gestion les larges masses paysannes, rôle qui est revenu précisément aux assemblées de tous les échelons des représentants des actionnaires. Les groupes communaux des représentants des actionnaires recevaient les demandes de prêt des actionnaires ruraux, les proposaient à la banque, surveillaient l'utilisation des prêts reçus et aidaient aux dépôts en banque.

Un autre problème important que posait la gestion de la Banque paysanne était constitué par la découverte de nouvelles ressources financières pour le complément incessant des fonds de la banque.

Après avoir été mise sur pied avec un certain fonds constitué par le montant des actions, la Banque paysanne doit constituer principalement ses fonds grâce aux dépôts à la caisse d'épargne. Donc, l'épargne à la campagne revêt une très grande importance pour sa marche.

Après avoir organisé la Banque paysanne, nous avons veillé à ce qu'elle s'occupe de l'épargne considérée comme une de ses fonctions importantes. Pour réussir l'épargne, il faut que grâce à un mouvement de masse en sa faveur les paysans participent à l'épargne de leur propre volonté. Nous avons veillé, d'une part, à ce que les fonctionnaires de la Banque paysanne se mêlent aux paysans et leur expliquent amplement l'essence et la signification de l'épargne

dans notre société, et d'autre part, à ce que les caisses d'épargne s'approchent des zones populeuses pour que tous les paysans prennent une part active à l'épargne. Ainsi avons-nous pu mettre en valeur tous les fonds monétaires disponibles à la campagne et pleinement satisfaire les besoins financiers des paysans.

La fonction essentielle de la Banque paysanne consistait à subvenir aux nécessités financières des travaux de culture et du développement agricole et à prêter des fonds aux paysans pour leur production d'appoint et l'amélioration de leur niveau de vie. C'est seulement en faisant correctement ses prêts que la Banque paysanne peut contribuer à développer l'économie rurale et à améliorer le niveau de vie des paysans.

Pendant la révolution démocratique, la Banque paysanne a axé ses prêts sur la consolidation et le développement des réalisations de la réforme agraire.

Pour consolider les succès de la réforme agraire, il importait avant tout de fournir suffisamment de fonds agricoles aux paysans bénéficiaires de cette réforme pour qu'ils réussissent la première année de culture de leurs terres. C'est pourquoi, au début de son existence, la Banque paysanne s'est efforcée d'assurer en priorité les fonds agricoles aux paysans. En outre, elle a fait des prêts dans la mesure du possible pour l'exploitation agricole ainsi que la consommation des paysans.

Avec les fonds agricoles prêtés par la Banque paysanne, les paysans se sont procuré en temps voulu leurs bœufs de trait, leurs instruments agricoles, leurs semences et leurs engrais et ils ont réussi la première

année de culture des terres reçues. Cette réussite agricole et la consolidation des moyens d'existence des paysans ont mis en pièces la propagande calomnieuse de nos ennemis de classe et des réactionnaires qui prétendaient que sans propriétaires fonciers, les paysans ne pourraient pas travailler la terre et ont raffermi la victoire de la réforme agraire.

Etant donné qu'à ce lendemain de la Libération, la Banque paysanne ne disposait que de peu de ressources mais devait procurer les fonds agricoles à de nombreux paysans, elle a principalement fait des prêts à court terme en restreignant autant que possible les prêts à long terme.

Elle a donné aux paysans des prêts à court terme, le plus long terme étant d'un an. Dès l'expiration du délai, elle a récupéré l'argent prêté et a fait de nouveaux prêts, en changeant de débiteurs. De cette façon, elle a augmenté le rythme de circulation de son peu de fonds, donnant ainsi annuellement l'aide financière à bien des paysans. Les prêts à court terme se sont avérés efficaces non seulement pour l'aide financière à apporter à beaucoup de paysans avec peu de fonds, mais aussi pour l'accroissement des ressources en fonds de prêt, car ils augmentaient le revenu des prêts à intérêt.

Tout en faisant principalement des prêts à court terme, la Banque paysanne a fait des prêts à long terme, à savoir à des termes de deux ou trois ans, aux paysans ruinés et besogneux qui avaient des difficultés à rembourser rapidement un prêt. Grâce aux prêts à long terme de la banque, ils se sont procuré leurs bœufs de trait et leurs instruments agricoles, ils

ont acheté et élevé des animaux domestiques tels la chèvre et le mouton, consolidant ainsi leurs moyens d'existence. Les prêts à long terme ont grandement contribué à améliorer rapidement leur niveau de vie.

Pendant la Guerre de Libération de la Patrie, la Banque paysanne a principalement consacré ses prêts à assurer les fonds agricoles et à stabiliser la vie des paysans.

A cause de la guerre, le niveau de vie des paysans a littéralement baissé jusqu'à zéro et les forces productives agricoles ont subi de sérieux dégâts. Les paysans se trouvaient à court de maisons d'habitation, de couvertures et de vêtements et ils manquaient aussi d'instruments agricoles, de bœufs de trait, de vivres et de semences.

Tout en s'occupant principalement de satisfaire amplement les besoins des paysans en fonds agricoles, la Banque paysanne a prêté des fonds à ceux-ci pour leur subsistance conformément à l'étude détaillée de leur situation. Elle a octroyé une aide financière particulièrement importante aux paysans pauvres et aux familles des militaires.

Pendant la guerre, la Banque paysanne a aussi orienté ses prêts vers la prévention des pratiques usuraires dans les campagnes et la défense des intérêts des paysans.

La lutte des prêts contre l'usure s'est avérée d'une nécessité impérieuse non seulement au lendemain de la Libération, mais encore pendant la guerre et dans l'après-guerre.

De par son caractère, la Banque paysanne doit se faire le devoir essentiel d'accorder l'aide financière

aux paysans. Mais, pendant un temps, certains fonctionnaires de la Banque paysanne ont perdu de vue cette mission principale et prêté peu de fonds aux paysans en en prêtant une grande quantité aux commerçants et industriels privés, aux organisations coopératives et aux organismes d'Etat. En en tirant profit, des paysans riches et d'autres éléments plus ou moins fortunés ont tenté de pratiquer l'usure auprès des paysans qu'ils voulaient cribler de dettes et exploiter. Si cet état de choses subsistait, outre que la Banque paysanne ne pourrait correctement s'acquitter de sa mission, il y aurait danger de voir l'exploitation usuraire se ranimer dans les campagnes.

Nous avons pris soin d'éliminer la tendance de la Banque paysanne à prêter des fonds aux commerçants et industriels privés, de confier à la Banque centrale le soin de toutes les opérations de prêt qui lui incombaient parmi celles concernant les organismes d'Etat, les entreprises et les organisations coopératives pour que celle-là axe son travail sur les financements à l'égard des paysans. Ainsi, la Banque paysanne a-t-elle pu protéger les paysans contre l'exploitation usuraire et mieux servir à l'amélioration de leur niveau de vie.

Dans la période de la transformation socialiste de l'économie rurale, la tâche majeure à réaliser en matière de financements concernant la campagne consistait à concentrer les financements sur les coopératives agricoles, à consolider et à développer ainsi l'économie coopérative.

Puisqu'elles ont été constituées pour la plupart par des paysans ruinés, les coopératives agricoles or-

ganisées en premier chez nous au début du mouvement coopératif agricole reposaient sur des assises économiques très faibles. Elles ne disposaient pas d'instruments agricoles corrects et manquaient de main-d'œuvre et d'animaux de trait. C'est pourquoi, leur donner l'aide financière et consolider ainsi leurs assises économiques était d'une grande importance pour l'application fructueuse de l'orientation en matière de coopérativisation agricole.

Pendant la coopérativisation agricole, notre Parti a veillé à ce que la Banque paysanne axe ses prêts sur la consolidation des assises économiques des coopératives agricoles.

Suivant l'orientation du Parti, la Banque paysanne a destiné en priorité ses prêts aux coopératives agricoles et a octroyé une aide financière particulièrement importante à celles dont les assises économiques étaient faibles. Elle a donné des prêts à long terme aux coopératives agricoles pour subvenir aux nécessités financières de la bonification de leurs terres ou de l'acquisition de leurs installations agricoles.

De même, elle a donné ses prêts aux coopératives agricoles à un taux d'intérêt de beaucoup inférieur à celui des prêts accordés aux paysans individuels. Le taux d'intérêt ordinaire des prêts accordés aux paysans individuels était de 9,2% et celui de leurs arrérages de 18,4%, mais ils étaient respectivement de 6% et de 9% pour les coopératives agricoles.

Pour accorder des faveurs financières à l'économie coopérative agricole et renforcer son aide financière à l'égard de celle-ci, l'Etat doit faire d'importants investissements dans ce domaine.

Pendant la coopérativisation agricole, le fonds de la Banque paysanne ne pouvait nullement suffire pour couvrir les besoins financiers rapidement croissants. Dès le début du mouvement coopératif agricole, nous avons fait allouer beaucoup de fonds de l'Etat à la Banque paysanne comme futurs fonds de prêt et comme fonds complémentaires. Ainsi, vers la fin de la coopérativisation agricole, le fonds de l'Etat a constitué la majeure partie du fonds de prêt de la Banque paysanne.

Parallèlement aux faveurs financières à accorder aux coopératives agricoles, notre Parti s'est fixé pour objectif de libérer toutes les coopératives agricoles et tous les paysans des dettes. A cet effet, conformément à l'examen de la situation économique des coopératives et des paysans qui n'avaient pas acquitté à terme leurs dettes envers l'Etat, il a pris des mesures pour différer selon le cas le remboursement, réduire ou annuler ces dettes. En particulier, il a fait annuler inconditionnellement et complètement les dettes que les coopératives agricoles avaient contractées envers l'Etat pour effectuer des travaux d'irrigation de petite ou de moyenne envergure. Par exemple, parmi les coopératives agricoles qui avaient effectué leurs travaux d'irrigation en s'endettant envers l'Etat, celles qui avaient déjà complètement acquitté leurs dettes pouvaient gérer elles-mêmes leurs ouvrages d'irrigation, tandis que celles qui n'avaient pas liquidé leurs dettes étaient tenues de remettre leurs ouvrages d'irrigation à l'Etat en conservant pourtant le droit de les utiliser avec paiement. Ces mesures étatiques non seulement ont aidé les coopératives agricoles écono-

miquement faibles à se mettre rapidement à flot, mais aussi elles ont revêtu une grande importance dans l'extension de la propriété d'Etat dans les campagnes.

Grâce aux prêts et à l'assistance financière constants de l'Etat, en peu de temps l'économie coopérative a consolidé ses fondements économiques et révélé ses avantages. Cela a grandement encouragé les larges masses paysannes à adhérer aux exploitations coopératives. Grâce aux bienfaits de l'Etat, les paysans ruinés ont pu eux aussi se débarrasser de tout souci au sujet des dettes et améliorer rapidement leur niveau de vie.

Après l'achèvement de la coopérativisation socialiste de l'agriculture, les financements dans les campagnes subissent une transformation, la fourniture directe de fonds par l'Etat se substituant de plus en plus aux prêts de l'établissement coopératif de crédit. Cela tient à ce que l'accroissement constant de la propriété d'Etat dans les campagnes grâce aux investissements généralisés de l'Etat représente une nécessité légitime pour la solution de la question rurale socialiste.

La Banque paysanne en tant qu'établissement coopératif de crédit ne correspondait pas aux circonstances intervenues après l'achèvement de la coopérativisation. Elle ne pouvait ni satisfaire les besoins financiers des grandes exploitations coopératives ni actualiser de façon planifiée l'immense soutien financier de l'économie coopérative par l'Etat. L'intégration complète de l'économie rurale dans le système unique de la planification économique nationale avec l'achèvement de la coopérativisation a exigé entre au-

tres que toutes les opérations financières et tous les financements des coopératives agricoles s'effectuent de façon planifiée sous la direction unique de l'Etat.

Conformément aux impératifs des réalités nouvelles, nous avons réorganisé en 1958 l'ancien système de financements à la campagne, — dont la Banque paysanne constituait le pivot —, en système nouveau de financements à la campagne, — dont le pivot était constitué par la Banque centrale. De même, nous avons conféré à la Banque centrale la fonction de prêt de fonds de production que remplissait la Banque paysanne. Cette mesure a permis à l'Etat d'assurer la fourniture des coopératives agricoles en fonds de production de façon satisfaisante sous son entière responsabilité.

En même temps, afin de satisfaire les besoins complémentaires des paysans en fonds de consommation, nous avons fondé une coopérative de crédit dans toutes les communes rurales.

La coopérative rurale de crédit est un établissement rural de crédit d'un type nouveau dont le capital est constitué par les fonds monétaires disponibles des paysans et dont le but est de satisfaire les besoins des membres de la coopérative en fonds de consommation. Nous avons veillé à ce que la coopérative de crédit fonctionne sous la direction et le contrôle de la Banque centrale et sur les décisions de l'assemblée générale de ses membres et que, lorsque ses fonds de prêt sont insuffisants, elle puisse les compléter avec l'aide de l'Etat. L'organisation des coopératives de crédit a apporté une solution plus ra-

tionnelle à la question des fonds de consommation des paysans.

En 1964, pour organiser une spécialisation dans les finances et les financements et renforcer encore la fonction de contrôle financier des établissements bancaires, nous avons détaché de la Banque centrale la fonction de prêt et créé à part une banque industrielle qui s'occuperait essentiellement de prêts.

Selon le système bancaire réorganisé, la Banque centrale a pris en charge la fourniture des fonds destinés aux grands travaux de construction de l'Etat à la campagne, et la Banque industrielle a été investie de la fonction de direction et de contrôle sur les opérations de prêt à court terme pour les fermes coopératives, la gestion financière de celles-ci et l'activité de leurs services de crédit.

Aujourd'hui, dans notre pays, les financements à la campagne se déroulent principalement par le biais des établissements financiers de l'Etat, et l'approvisionnement de la campagne en fonds, efficacement soutenu par l'Etat, s'effectue d'une façon planifiée.

Comme mentionné ci-dessus, pendant les dernières trente années, notre Parti a correctement résolu tous les problèmes des financements à l'égard des campagnes grâce à sa position djoutchéenne, amenant ainsi ces financements à contribuer activement au développement de l'économie rurale et à l'amélioration des conditions de vie des paysans.

Il faut que tous les fonctionnaires du Parti et tous les fonctionnaires dirigeants de l'économie étudient de façon approfondie la politique de notre Parti en matière de finances et de financements dans le passé

et les expériences de valeur que celui-ci a accumulées en matière de financements à la campagne. Ils doivent ainsi perfectionner la direction et la gestion de l'économie et conduire la vie économique du pays encore plus correctement et plus soigneusement.

Imprimé en République Populaire Démocratique de Corée

No. 695441